

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210408-009

du 08 avril 2021

n°009

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI

OBJET : Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité - Signature de l'accord-cadre et des marchés subséquents

La commune de Châtellerault lance un appel d'offres pour l'approvisionnement en électricité de l'ensemble de ses sites, y compris son éclairage public, soit un total de 347 compteurs. La procédure est celle de l'accord cadre suivi de marchés subséquents. L'accord cadre permettra dans un premier temps de retenir un maximum de 4 candidats par lot. Ces candidats seront mis en concurrence à la faveur de marchés subséquents.

L'accord cadre est passé pour une durée de 4 ans. Le premier marché subséquent prendra effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée qui ne dépassera pas 2 ans. Le montant global du marché pour une durée de 4 ans est estimé à 3,6 millions d'euros.

Le marché est alloté :

- Lot 1 – compteurs électriques C5, inférieurs à 36 kVA, sur le périmètre du distributeur Enédis. Ce lot comprend 254 compteurs, pour une consommation annuelle estimée à 2545 MWh. Le montant annuel du marché est estimé à 423 063 €, toutes taxes comprises.*
- Lot 2 – compteurs électriques C5, inférieurs à 36 kVA sur le périmètre du distributeur local SRD. Ce lot comprend 74 compteurs pour une consommation annuelle estimée à 660 MWh. Le montant annuel du marché est estimé à 149 237€ toutes taxes comprises.*
- Lot 3 – afin de contribuer à la politique énergie climat définie dans le référentiel Cit'ergie et contribuer ainsi à la politique énergie climat de l'ensemble du territoire, la ville de Châtellerault souhaite intégrer dans sa fourniture d'électricité une part de plus en plus importante d'électricité renouvelable fournie en circuit court. Le lot 3 sera couvert par ce type de prestation. Il comprend l'ensemble des compteurs C3 et C4 d'une puissance supérieure à 36kVA sur les deux périmètres de distribution d'Enédis et de SRD. La consommation annuelle de ce lot est estimée à 1660 MWh. Le montant annuel du marché s'élève approximativement à 279 542€.*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210408-009

du 08 avril 2021

n°009

page 2/2

VU les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique relatifs aux appels d'offres,

VU l'article L2122-21-1 du Code Général de Collectivités Territoriales qui dispose que l'assemblée délibérante peut autoriser la signature d'un accord-cadre sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel de l'accord-cadre,

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault, doit choisir un fournisseur pour approvisionner ses bâtiments en électricité ;

CONSIDERANT que le montant prévisionnel de l'accord-cadre justifie une procédure d'appel d'offres ;

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son représentant délégué à signer l'accord cadre et les marchés subséquents pour approvisionner en électricité les sites municipaux, y compris l'éclairage public, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier.

La dépense sera imputée au 60612.1 - service 3110.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOURD

